



Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info Prévoyance 2016

N° 2

Informations et rapport annuel 2015

- prévoyance professionnelle vaste
- compétence
- conditions équitables
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

www.musikundbildung.ch

Des difficultés croissantes pour le 2e pilier

Les consultations actuellement menées au Parlement fédéral dans le cadre de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 mettent en évidence les difficultés à surmonter afin de garantir le 2e pilier pour les générations futures. L'évolution démographique constitue la principale cause du déséquilibre qui menace le financement des rentes du 1er pilier (AVS) et du 2e pilier. La jeune génération, qui doit financer les rentes des générations précédentes, voit ses effectifs fondre d'année en année. Les rentes aujourd'hui garanties dans le régime obligatoire du 2e pilier et la rémunération toujours élevée des capitaux de vieillesse ne sont pas finançables à long terme, pas plus qu'il n'est possible pour les caisses de pension de réaliser des rendements élevés sur leurs placements dans le contexte économique actuel. La réduction du taux de conversion dans le régime obligatoire et l'adaptation de la rémunération du capital aux conditions économiques seront indispensables.

Situation saine pour la Caisse de Pension Musique et Formation malgré un contexte difficile

En dépit des conditions difficiles, les voyants sont au vert pour la Caisse de Pension Musique et Formation. Le nombre d'assurés actifs a progressé l'an dernier de 113 pour atteindre 9651 personnes aujourd'hui.

L'adhésion de nouvelles écoles de musique à notre caisse de pension depuis le 1er janvier 2016 est une bonne nouvelle. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux assurés de l'école de musique de la région Gürbetal,

de l'école de musique régionale de Lyss et de l'école de musique de Moossee, ainsi que des écoles de musique d'Unteres Worblental et de Volketswil, pour les personnels à temps partiel.

Le climat défavorable aux placements en 2015 a pesé sur la performance de la Caisse de Pension Musique et Formation. Les placements propres, qui représentent actuellement environ 25% du total des placements, ont enregistré une performance de -1,45%, tandis que la fortune globale, y compris le produit des intérêts sur les capitaux placés chez AXA Winterthur, a affiché un rendement de 1,45%. La performance moyenne des caisses de pension suisses s'établit à 0,7%, selon l'ASIP (Association suisse des institutions de prévoyance).

La Caisse de Pension Musique et Formation dispose d'une réserve de fluctuation de valeur de plus de 22 millions de francs qui lui permet d'absorber les pertes de valeur liées à la volatilité des placements. Son taux de couverture constitue une base solide, à 104,66%. En 2017, les contributions des assurés et des entreprises resteront une fois encore inchangées.

Conseil de Fondation CP Musique et Formation

Rapport sur l'exercice 2015

Au vu des résultats décevants de ses placements, la Caisse de pension Musique et Formation a, sans surprise, clos ses comptes annuels sur un excédent de dépenses de 9 813 237 francs, dont 2 559 249 francs alloués à la constitution de la réserve de fluctuation de valeur.

Cette opération a entraîné une réduction des fonds libres qui sont passés de 14 050 981 à 4 237 745 francs. La forte rémunération des capitaux de vieillesse, inchangée à 3%, a, elle aussi, pesé sur le résultat de l'exercice 2015.

Le taux de couverture s'établissait à 104,66% au 31 décembre 2015.

Bilan et compte d'exploitation 2015 (forme abrégée)

BILAN AU	31.12.2015 EN CHF	31.12.2014 EN CHF
ACTIFS		
A PLACEMENTS	186'423'822	174'795'354
B COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	9'711	19'488
C ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE	428'959'183	392'725'745
TOTAL DES ACTIFS	615'392'716	567'540'586
PASSIFS		
D DETTES	12'639'037	1'806'121
E COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	9'023'113	9'265'987
F RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	0	0
G PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
H CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	567'301'073	522'784'997
PASSIFS LIÉS	588'963'222	533'857'105
I RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	22'191'749	19'632'500
J CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		
> SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	14'050'981	9'141'288
> AUGMENTATION/DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE	0	0
> EXCÉDANT DES PRODUITS/EXCÉDANT DES CHARGES	-9'813'237	4'909'693
> SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	4'237'745	14'050'981
TOTAL DES PASSIFS	615'392'716	567'540'586

Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.

	2015 EN CHF	2014 EN CHF
K COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES	40'617'706	39'754'401
L PRESTATIONS D'ENTRÉE	9'864'635	8'541'402
K-L APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	50'482'341	48'295'803
M PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-11'413'145	-9'541'369
N PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES	0	0
O PRESTATIONS DE SORTIE	-8'112'232	-9'781'809
M-O DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-19'525'377	-19'323'177
P/Q DISSOLUTION/CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES	-8'282'638	-11'671'398
R PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	31'073'534	37'130'874
S CHARGES D'ASSURANCE	-58'288'769	-56'264'979
K-S RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	-4'540'909	-1'832'877
T RÉSULTAT DES PLACEMENTS	-1'013'898	12'382'280
T FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS	-828'641	-736'588
T RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	-1'842'539	11'645'692
U DISSOLUTION/CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	17'000
V AUTRES PRODUITS	0	0
W AUTRES FRAIS	0	0
X FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX	-736'977	-706'133
X FRAIS DE MARKETING	-133'562	-130'488
K-X EXCÉDANT PRODUITS/CHARGES AVANT RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS	-7'253'988	8'993'193
Y DISSOLUTION/CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	-2'559'249	-4'083'500
Z EXCÉDANT DES PRODUITS/EXCÉDANT DES CHARGES	-9'813'237	4'909'693
DEGRÉ DE COUVERTURE	104.66%	106.44%

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Notre organe de contrôle (Ramseier Treuhand AG, Pratteln) a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2015 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

Stratégie de placement

La stratégie de placement adoptée par la Caisse de pension Musique et Formation vise à garantir la stabilité de l'institution de prévoyance à long terme. Une répartition équilibrée de la fortune entre placements propres (env. 25%) et part réassurée par AXA Winterthur (env. 75%) a été définie afin d'optimiser les rendements moyennant des risques supportables. De par sa structure, le portefeuille de placements propres comporte une part plus élevée de risques associée à une volatilité su-

périeure. Il a infléchi la performance durant l'exercice, alors qu'en 2014, par exemple, il avait enregistré de très bons rendements. Les placements propres, associés aux placements légèrement plus conservateurs de la partie réassurée, ont toutefois permis à la caisse de pension de réaliser une performance de 1,45%, un résultat supérieur à la moyenne des caisses de pension, malgré l'environnement économique difficile.

Placements partiellement autogérés

Outre l'avoir garanti placé chez AXA Winterthur, qui s'élevait à CHF 428'959'183 au 31 décembre 2015, la part de placements autogérés de CHF 149'049'841 se répartissait comme suit au 31 décembre 2015:

CATÉGORIE DE PLACEMENT	MONTANT (EN CHF)	EN %
LIQUIDITÉS	30'236	0.02%
OBLIGATIONS EN CHF	12'473'883	8.37%
OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	16'640'349	11.16%
ACTIONS SUISSES	24'820'016	16.65%
ACTIONS ÉTRANGÈRES	31'289'474	20.99%
IMMOBILIER SUISSE	32'225'317	21.62%
HEDGE FUNDS	8'478'159	5.69%
PRIVATE EQUITY	7'599'878	5.10%
MATIÈRES PREMIÈRES	4'749'839	3.19%
OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	3'672'296	2.46%
OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	3'500'190	2.35%
OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION	3'570'204	2.40%
TOTAL	149'049'841	100.00%

Durant l'exercice considéré, les directives de placement selon l'OPP 2 concernant les limites applicables par rapport à la fortune totale ont toujours été respectées.

Evolution de la Caisse de pension Musique et Formation

ETAT A FIN...	2012	2013	2014	2015
NOMBRE D'ASSURÉS	8851	9360	9538	9651
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	663	720	782	875
RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF	33.6	34.2	35.9	36.7
COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	163	154	160	158
FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS PAR PERSONNE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	18	62*	71	79
CAPITAL DE PRÉVOYANCE MIO CHF	456	487	523	567
RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEUR MIO CHF	13.2	15.5	19.6	22.2
INTÉRÊTS POUR CENT	2.00	2.25	3.50	3.00
FONDS PROPRES MIO CHF	10.0	9.1	14.0	4.2
TAUX DE COUVERTURE	105.1	105.1	106.4	104.6

* Conformément aux directives de la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), les frais de gestion de la fortune des placements collectifs doivent, depuis 2013, être déclarés.

Informations diverses

Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2017.

Retraite

Retraite ordinaire

(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire (hommes à 65 ans, femmes à 64 ans), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Nous envoyons une lettre contenant les informations nécessaires aux personnes et aux employeurs concernés.

Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard trois mois à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital)

- La personne assurée qui jouit de sa capacité de gain peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. Elle doit faire une demande écrite au moins **six mois** avant le départ en retraite pour obtenir en une fois la moitié ou la totalité des avoirs de vieillesse.

Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire «Demande de rachat», au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu. Le formulaire et la notice correspondante sont disponibles auprès du secrétariat de la Caisse de pension Musique et Formation ou sur le site web www.musikundbildung.ch.

Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré si les partenaires ont fait ménage commun durant les cinq années précédant le décès ou ont des enfants en commun. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation. Il vous est aussi possible de consulter le formulaire depuis notre site, sous www.musikundbildung.ch.

Organe d'application / Interlocuteurs

Caisse de Pension Musique et Formation

Marktgasse 5, 4051 Basel

T +41 61 906 99 00

www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante

christine.stuecker@musikundbildung.ch

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales

angela.corbella@musikundbildung.ch

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Hans Brupbacher, Président

Bettina Michaelis

Andreas Weidmann

Représentants des salariés

Stefan Erl

Roland Huber

Hans Peter Schenk, Vice-président

Office de surveillance / Conseil

Office de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Assureur

AXA Leben AG, Winterthur

Conseil en investissement

Algofin AG, St. Gallen

Asset Management

Credit Suisse, Basel

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique

Organe d'application

T +41 61 260 20 70

info@musikschule.ch

